



**Site principal :**

247 rue Whitewood, bureau 43  
Boîte postale 1090  
New Liskeard, ON P0J 1P0  
Téléphone : 705-647-4305 Télécopieur : 705-647-5779

**Succursales :**

Englehart Téléphone : 705-544-2221 Télécopieur : 705-544-8698  
Kirkland Lake Téléphone : 705-567-9355 Télécopieur : 705-567-5476

[www.timiskaminghu.com](http://www.timiskaminghu.com)

Le 12 février 2021

Cher propriétaire/opérateur,

Je vous écris pour vous informer que le district de Timiskaming passera à la zone Vert-Prévenir du Cadre d'intervention pour la COVID-19 de la province. Ce changement entrera en vigueur mardi 16 février. De plus, le médecin hygiéniste en chef de l'Ontario a mis en place un « frein d'urgence » qui peut être utilisé à tout moment pour remettre immédiatement un district en arrêt en cas d'augmentation soudaine de cas, surtout en présence de variants préoccupants qui circulent présentement en Ontario.



« Même si notre district passe à la zone Vert-Prévenir, cela ne veut pas dire qu'on reprend nos habitudes courantes. Puisque notre district comprend une population plus petite, il ne nous faut que quelques cas pour changer de catégories. C'est la raison pour laquelle il est important que tout le monde pratique toutes les mesures de santé publique et continue à être prudent contre la COVID même si nous sommes dans la catégorie verte. L'ordre de rester à domicile n'est plus en vigueur, cependant, il est toujours recommandé de permettre aux employés de travailler de la maison lorsque cela est possible.

Bien que toutes les entreprises sont requises de lire le [Cadre d'intervention](#) et les [règlements](#) qui l'accompagnent afin de déterminer les mesures à prendre, je voudrais souligner certains points :

- Il est maintenant obligatoire d'afficher pour le dépistage passif. Une [affiche](#) courante est jointe pour faciliter vos recherches.
- Un plan de sécurité est maintenant obligatoire. Plus d'information pour créer ce plan est disponible [ici](#).
- Un test de dépistage des employés est obligatoire et la province a apporté des modifications au questionnaire. Le dépistage actif doit être utilisé pour toute personne qui travaille dans une entreprise ou une organisation avant d'entrer dans les locaux. L'outil de dépistage courant de la province est disponible [ici](#).
- Un rappel que les masques sont exigés par la loi dans tous les espaces publics intérieurs et sur les lieux de travail intérieurs.

Notez que les Services de santé du Timiskaming (SST) ont mis à jour le site Web pour inclure une nouvelle page COVID-19 pour les entreprises. Cette page comprend des informations sur les exigences du port du masque, une boîte à outils pour les employeurs et des ressources de communication ainsi que des conseils et des ressources spécifiques au secteur. Cliquez [ici](#) pour plus d'informations.

Si vous avez des questions, veuillez contacter les Services de santé du Timiskaming au 1-866-747-4305.

Sincèrement,

Dr Glenn Corneil, B.Sc., M.D., C.C.F.P., F.C.F.P.

Médecin-hygiéniste par intérim/Directeur Exécutif